

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3255**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Restructuration du restaurant administratif - Lot n° 12 : climatisation, ventilation, chauffage, désenfumage - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012**Décision n° B-2012-3255**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Restructuration du restaurant administratif - Lot n° 12 : climatisation, ventilation, chauffage, désenfumage - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2011-2197 du 14 mars 2011, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la restructuration du restaurant administratif - Lot n° 12 : climatisation, ventilation, chauffage, désenfumage.

Ce marché a été notifié sous le numéro 11517311 le 25 mars 2011 à l'entreprise AXIMA SEITHA pour un montant de 539 300 € HT, soit 645 002,80 € TTC.

Compte tenu de différents aléas, des modifications de chantier, induisant un coût supplémentaire, doivent être prises en compte.

En effet, lors de la démolition ont été découverts des réseaux d'eau chaude chauffage statique radiateurs et eau chaude chauffage des centrales de traitement d'air : ces réseaux alimentent les installations du restaurant officiel qu'il faut dévier pour maintenir en activité les locaux. Le montant de cette prestation est de 9 621,44 € HT.

Par ailleurs, le dévoiement du réseau d'eau glacé alimentant le secours des futures centrales de traitement d'air est nécessaire pour permettre la mise en place des futurs fours dans la zone de cuisson. Le montant de cette prestation est de 16 419,44 € HT.

Enfin, les grilles de reprise de ventilation des locaux plonge batterie et pâtisserie n'ont pas été prévues. Le montant de cette prestation est de 958,60 € HT.

Le montant total de ces prestations supplémentaires est de 26 999,48 € HT.

Le montant initial du marché serait donc porté, par voie d'avenant, de 539 300 € HT à 566 299,48 € HT, soit une augmentation de 26 999,48 €. Il s'ensuit une augmentation de 5,01 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 11517311 conclu avec l'entreprise AXIMA SEITHA pour la restructuration du restaurant administratif, lot n° 12 : climatisation, ventilation, chauffage, désenfumage.

Cet avenant d'un montant de 26 999,48 € HT, soit 32 291,38 € TTC porte le montant total du marché de 539 300 € HT, soit 645 002,80 € TTC à 566 299,48 € HT, soit 677 294,18 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 5,01 % du montant initial du marché.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe du restaurant communautaire - exercice 2012 - compte 231 320 - fonction 020 - opération n° 5P28O0970, dans la limite de l'autorisation de programme individualisée affectée à cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.